

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 05 juin 2026
Convocation du 28 mai 2026

Date d’Affichage :

08 juin 2026

Nbre de Conseillers

en exercice : 33

Nbre de présents : 28

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 4

Nbre d’excusé sans pouvoir : 1

Nbre d’absent : 0

Nombre de votants : 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDE, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Suzanne LE TUAL, Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Florence LELIEVRE, Myriam HUAULT.

- M. CAVELIER avait donné procuration à M. GRIEU
- M. ANQUETIL avait donné procuration à M. ORAIN
- Mme LELIEVRE avait donné procuration à Mme GOUDAL-MANOURY
- Mme HUAULT avait donné procuration à M. POTIER

Excusé sans pouvoir :

- M. David DUHAMEL

**OUVERTURE DES ACCUEILS PERISCOLAIRES
DU SOIR DES ECOLES DE BOLBEC JUSQU’A 18H
AVEC MODIFICATION DE L’HORAIRE DANS LE REGLEMENT
INTERIEUR ET DES TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES**

Madame Linda HOCDE donne lecture de son rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L2121-29 ;

VU la délibération EJ 2014/05 du 6 août 2014 concernant les activités périscolaires et tarifs ;

VU la délibération EJ 2014/07 du 24 septembre 2014 concernant les modifications des activités périscolaires et des tarifs ;

VU la délibération FIN 2015/29 du 24 juin 2015 concernant la modernisation et l’optimisation des services publics locaux ;

VU la délibération DRESA 2020/8 du 24 septembre 2020 concernant Les accueils périscolaires ;

VU la délibération DESA 2023/6 du 3 avril 2023 concernant l’ouverture d’un accueil périscolaires à l’école Jacques PREVERT ;

.../...

.../...

VU la délibération DESA 2023/5 du 3 avril 2023 concernant la mise en place d'un tarif modulé pour les familles extérieures inscrites aux accueils de loisirs sans hébergement ;

VU la délibération DESA 2025/31 du 10 décembre 2025 concernant la mise à jour du règlement intérieur du centre de loisirs du Vivier et des accueils périscolaires ;

VU le projet de délibération RH 2026/15 du 5 juin 2026 concernant le tableau des postes et des effectifs - modification N°1 ;

VU la proposition de règlement intérieur modifié et joint à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT l'enquête de satisfaction réalisée en avril 2024 et les demandes écrites de familles entre 2024 et 2025, qui sollicitent l'ouverture de l'accueil périscolaire du soir jusqu'à 18h ;

CONSIDÉRANT le coût main d'œuvre supplémentaire pour l'année scolaire 2026-2027, estimé à 19 152 €, nécessaire à l'élargissement horaire des accueils périscolaires sur 144 jours d'activité et en conséquence, la proposition de délibération RH 2026/15 du 5 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de simplifier la tarification des accueils périscolaires, compte-tenu de l'ouverture jusqu'à 18h, en proposant pour les accueils du matin et du soir, la grille tarifaire suivante :

HORAIRES DU SOIR A 18H30										
Accueil du matin et du soir	BOLBECAIS					EXTERIEURS				
	Taux d'effort	PLANCHER		PLAFOND		Taux d'effort	PLANCHER		PLAFOND	
		QF	Tarif	QF	Tarif		QF	Tarif	QF	Tarif
	0,15%	300	0,45 €	2000	3,00 €	0,26%	300	0,77 €	2000	5,20 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver :

- l'élargissement horaire de l'accueil périscolaire du soir jusqu'à 18h00 sur l'ensemble des écoles primaires (élémentaires et maternelles) de la commune, pour une mise en place à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 ;
- l'adoption de la nouvelle grille tarifaire de la présente délibération, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 et l'abrogation des tarifs des accueils périscolaires matin et soir, des délibérations FIN 2015/29 du 24 juin 2015 et DESA 2023/5 du 3 avril 2023 ;
- la modification de l'horaire de fin de l'accueil périscolaire dans le chapitre « Les accueils périscolaires » du règlement intérieur, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE

POUR : 28 (élus de la majorité)

ABSENTION : 4 (Mmes HUAULT, MOREL, MM. RICHARD, POTIER élus de la minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ